

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

approuvé par le Conseil municipal de Sainte-Marie le 8 septembre 2021

Dans un arrêté du 9 décembre 2019, le préfet faisait état d'une étude portant sur les risques majeurs concernant deux cent soixante communes sur les trois cent neuf que compte la Nièvre. Cette étude a été consignée dans un document intitulé « Dossier départemental des risques majeurs » (DDRM) publié sur le site de la Préfecture en 2020. En 2021, la Préfecture a demandé aux maires de relayer les informations qu'il contient en rédigeant un « document d'information communal sur les risques majeurs » (DICRIM). C'est l'objet de ce communiqué.

Pour certaines communes sont mentionnées quatre, voire cinq sortes de risques majeurs (sismique, nucléaire, inondation, mouvement de terrain, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, etc.) A Sainte-Marie a été détecté un risque potentiel lié au radon, risque classé en niveau 3, comme dans quatre-vingt-onze autres communes du département.

Le radon est un gaz naturel émanant des couches granitiques du sous-sol. En France, sont principalement concernés le Morvan, le Massif central et la Bretagne. Dès lors qu'une partie du territoire communal présente un potentiel radon, l'ensemble de la commune fait l'objet du classement en zone de risque. A cette date, aucune carte délimitant les zones effectivement concernées à Sainte-Marie n'a été transmise à la mairie.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le DDRM en préfecture ou par internet sur le site www.nievre.gouv.fr (en tapant DDRM dans le moteur de recherche). Vous pouvez aussi vous adresser à la mairie qui tient à votre disposition le seul document dont elle dispose actuellement, à savoir le TIM (document de Transmission d'Informations au Maire, reçu en mairie le 8 septembre 2021) qui reprend les éléments généraux figurant sur le site de la Préfecture à propos du radon et les mesures de précaution recommandées le cas échéant.

Une demande d'informations supplémentaires est en cours : la municipalité a demandé à recevoir le DDRM complet dans une version sur papier pour les personnes qui n'ont pas accès à internet, ainsi qu'une carte indiquant les zones granitiques susceptibles de présenter un potentiel radon dans un territoire communal constitué essentiellement de sols calcaires.

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec la mairie : par mail à l'adresse mairie-ste-marie@orange.fr ou par téléphone au 03 86 58 36 88.

PREFECTURE DE LA NIÈVRE
Reçu au : contrôle de légalité le

16 SEP. 2021